



Famille recomposée : comment faire pour être couvert juridiquemen

Par **morbek**, le **27/04/2009** à **16:36**

Bonjour,
J'ai en fait 2 questions: - divorcé, j'ai la garde de mes enfants (14ans). Leur mère a eu des problèmes psy et a été soignée en hôpital psy durant 15 jours avant d'être à nouveau livrée à elle-même. Elle avait dans un point accueil un droit de visite qu'elle n'a jamais respecté et qui n'a pas été renouvelé. Avant son internement, il y a eu une tentative d'enlèvement en France : la police les a retrouvées elle et mes 2 filles. Après l'internement, en Côte d'Ivoire il y a eu une 2ème tentative avortée le jour même par le vice-consul de France, par mon ex-beau père : bien que née à Paris mon ex-conjointe est d'origine Ivoirienne et vit actuellement à Bruxelles. Il s'est écoulé 2 ans et demi entre les 2 tentatives. Je suis remarié, nous avons eu ma nouvelle épouse et moi-même un enfant et mes/nos jumelles sont très heureuses dans cette nouvelle famille.
Je souhaite que, s'il m'arrive quelque chose, seule mon épouse actuelle puisse être : juridiquement, familialement et socialement responsable des jumelles au même titre que leur frère. Comment procéder ? Demande de déchéance des droits maternels au profit de ma nouvelle épouse ? Formule d'adoption ?
- mon épouse actuelle a un fils de 18 ans : comment le faire venir en France : il est en Côte d'Ivoire ? Une adoption simple ?
Dans ces 2 cas : quelles sont les démarches et procédures à suivre ?
Merci....
AR.